

LES COMMUNS, un nouvel UNIVERSALISME. Par **jean pierre Chopard** le **24 Avril 2017**

Repenser les droits de l'homme à partir des communs, construire un universalisme décentré:

un défi intellectuel, pratique et politique. Thème débattu par La Ligue des Droits de l'Homme

en Novembre 2016. textes parus dans HOMMES & LIBERTES n°176 Décembre 2016.

CONSTATS..(extraits d'un texte de Fabienne MESSICA)

les régimes communistes et totalitaires responsables de collectivisations brutales ainsi que la destruction systématique des ressources par une forme de mondialisation du capitalisme entraînent une nouvelle réflexion sur le concept des COMMUNS.

N'oublions pas les expressions «gens du commun» pour désigner le peuple ainsi «les communs» pour loger le personnel sans qu'il y ait de véritables droits....le mot «commune» correspondait déjà à une responsabilité collective de gestion de biens essentiellement matériels.

Les communs désignent habituellement ce que l'on a en partage, ce qui appartient à tous et à personne en particulier, qu'il s'agisse de valeurs communes ou de ressources comme l'eau, ou le climat, qu'il s'agisse de culture, de savoirs

Poser la question des biens communs, c'est remettre en cause non seulement les modes de développement et les modèles de société, mais également le fonctionnement actuel des démocraties: pas de démocratie sans citoyens éclairés, pas de démocratie sans représentants politiques soumis à l'obligation de vérité Pas de démocratie enfin, sans une indépendance suffisante des politiques à tous les échelons vis-à-vis de puissances économiques dont l'aveuglement et/ou la mauvaise foi sont patents dès lors que leurs intérêts, bien ou mal compris, sont menacés.

DE NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME

Même si autour du droit à la vie et à la santé s'élaborent timidement des droits à vivre dans un environnement compatible avec la vie même, l'approche reste limitée à une protection des individus ou des familles confrontées à des nuisances dans leur environnement immédiat.

Aucuns des nombreux traités internationaux traitant du climat ou de la biodiversité ne reconnaissent formellement et explicitement de nouveaux droits de l'homme relatifs aux biens communs naturels ou environnementaux.

Les aspirations sont fortes et l'on voit se multiplier sur le plan local des expériences de gestion collective de projets ou de biens communs, des démarches de démocratie participative. Ces initiatives souvent développées par les jeunes générations s'appuient sur des CHARTES établies en commun. Ces initiatives nous invitent toutes et tous à partager et rejoindre leurs actions. C'est le cas par exemple de collectifs comme Alternatiba, 350.org ou encore les associations réunies au sein de la Fonda.

Elles ont principalement pour objet de faire reconnaître les droits de l'humanité afférents aux droits de la terre, de l'air, de l'eau, de l'univers. Ces nouveaux droits ne sauraient se cantonner à l'Homme privé, à la propriété privée et à l'individu.

UNE AUTRE VOIE PROPOSEE PAR LES COMMUNS

C'est par la reconnaissance de ces nouveaux droits communs que nous combattons la xénophobie, le sexisme, l'abandon de peuples entiers à la barbarie, à la prédation économique, ou encore la mise en pièce de droits sociaux.

Il s'agit d'un projet de garantir les biens communs de l'humanité, des sociétés et des cultures qu'elle a créés, de répondre aux exigences du XXIème siècle (partage, inégalités, libertés individuelles,...)

Cette nouvelle voie n'est pas celle du capitalisme actuel, ni du collectivisme et doit ouvrir des communs à contre courant des fermetures des frontières, des murs et grillages qu'on dresse contre des hommes, des femmes, des enfants qui subissent des drames de toutes origines.

LES COMMUNS REINVENTENT L'ASSOCIATIVITE. (extraits d'un texte de Francine Evrard)

Les communs et le numérique sont la grande chance des associations de demain. On constate un vieillissement des institutions associatives (renouvellement des dirigeants, mixité, parité...) donc des difficultés à maintenir des « liens d'associativité »

D'autre part la constitution de grandes institutions publiques pour gérer le bien commun a fini par générer une séparation entre les citoyens et ceux censés agir en leur nom.

C'est l'intention de gestion commune qui crée le commun et les ressources humaines sont démultipliées grâce aux réseaux sociaux.

Pour les ressources naturelles, on doit trouver les règles acceptables d'utilisation, d'usure... et les collectifs doivent être assez puissants pour influencer les gouvernances.

Par contre, la règle de base des communs, pour ce qui est des flux de connaissances, veut que plus on partage la connaissance, plus on l'enrichit, ceci à l'inverse d'une ressource naturelle. Les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon...) ne veulent pas que le numérique soit un commun de peur de perdre leurs monopoles.

La communauté d'action a vocation à rassembler, pour une durée variable, des individus avec des identités différentes mais qui partagent un projet commun.

Trois exemples de commun en pratique :

- le troc des semences abandonnées
- l'éducation populaire et les logiciels libres (Framasoft)
- l'information sur la radioactivité (Safecast, projet japonais de crowdsourcing)

Pour une COPRODUCTION respectueuse de l'intérêt collectif. (extraits texte de Delphine LALU)

La répartition des rôles entre producteurs, distributeurs et consommateurs a évolué (encaissement de son panier, réservations voyages et logements, stations service, plateformes en tout genre...)

Avantages aux consommateurs, n'est ce pas quelquefois contraire à la collectivité ?

La contribution à Wikipédia ou à un logiciel libre en sont des exemples, et cela participe à la création de valeur dans l'économie numérique.

La coproduction s'accompagne de nombreux problèmes : apparition de nouvelles inégalités en matière d'accès aux services, développement de formes déjà bien réelles de précarité numérique, absence de répartition de la valeur coproduite... (exemple contribution à l'effort fiscal collectif?)

Le législateur doit légitimement adapter le cadre normatif de ces nouvelles formes de partage et doit veiller à sécuriser ces économies du commun.

SERVICES PUBLICS ET BIENS COMMUNS. (extraits texte de Gerard ASCHIERI)

La mondialisation a fait émerger la conscience de l'existence de biens communs et pose la question de leur réappropriation collective : cela renforce l'exigence de services publics comme outils d'une gestion démocratique.

Il est généralement admis que l'eau soit considérée comme bien commun et doit être mise à disposition de tous !! Et la gestion des richesses du sous sol qui est laissée à disposition de grands groupes sans tenir compte des populations locales ni des conséquences d'une exploitation souvent contraire au respect de l'environnement, du bien commun !!!

Il importe donc d'avoir des instances au-dessus des intérêts particuliers qui prennent en charge l'intérêt général, dans une démarche démocratique et une perspective à long terme.

La prise en charge de l'intérêt général et des communs a sans aucun doute besoin d'associer de façon convergente l'action des services publics et celles des entreprises privées.

CRISE DE L'EUROPE, CRISE DES COMMUNS. (extrait texte de Marie-Christine VERGIAT)

Les ETATS ont renoncé à construire une « Europe des communs », c'est à dire des solutions basées sur des valeurs communes, dont la première est la solidarité.

La notion de service universel est désormais réduite à celle d'accès à des services de base, ramenée à la seule protection des plus pauvres sans enrayer la montée des inégalités.

L'intervention des ETATS est renvoyée à ses fonctions régaliennes, et même celles-ci semblent aujourd'hui mises en cause, notamment par les partenariats public/privé que l'on voit fleurir. Rien ne semble pouvoir échapper au marché, la compression des finances publiques aggravant encore la pression.

La crise européenne, dont la prétendue « crise des migrants » n'est qu'un nouveau révélateur, est à la fois une crise des « communs » et une crise de tout ce qui fait « sens commun »

La construction européenne s'était fondée sur le dépassement par le haut des contractions internes des pays membres en s'appuyant sur des valeurs communes. Il y a urgence à réagir.....

LES COMMUNS: UN UNIVERSALISME DECENTRE ?

Peut-on négliger les autres civilisations, les religions, les traditions... tous ont des valeurs particulières et spécifiques... y a-t-il des communs possibles? Certainement en respectant les différences, l'altérité....